

Délibération n°31

Effectif légal du conseil
communautaire :
60

Nombre de conseillers
en exercice :
60

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
59

Nombre de votants :
59

Date de convocation :
03 novembre 2021

Date d'affichage du
compte-rendu :
17 novembre 2021

**Objet : Décision modificative
n° 3**

L'AN deux mille vingt et un, le mardi 09 novembre,
le conseil communautaire, convoqué le 03 novembre 2021
s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes,
sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul , M
BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M
BOISSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris,
Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M
CHANSARD Gérard, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme,
Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M
DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme
DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M
GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M
HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier,
M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice,
M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian,
M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme NIORT
Nathalie, M PECOUL Pierre, M RAYMOND Vincent, M REGNOUX
Marc, M ROUGEYRON Denis, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN
Evelyne, Mme VEYLAND Anne, M VILLAFRANCA Grégory,
titulaires.

Mme GRENIER Arlette, Mme LOUSTE-SOL Véronique, Mme RIOTON
Samya, **suppléantes.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M BRAULT Charles a donné pouvoir à M VILLAFRANCA Grégory,
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric,
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie a donné pouvoir à M CHASSAING
Pierre,
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M REGNOUX Marc,
- Mme PERRETON Régine a donné pouvoir à M RAYMOND Vincent,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M DE ABREU Jérôme,
- M RAYNAUD Jean-Louis a donné pouvoir à Mme BERTHELEMY Hélène,
- M VERMOREL Pierrick a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne,
- M WEINMEISTER Nicolas a donné pouvoir à Mme HOARAU Catherine,

- M BARBECOT Jacques conseiller communautaire unique de Pulvérières,
remplacé par Mme GRENIER Arlette, conseillère communautaire
suppléante,
- M BIGAY Bertrand conseiller communautaire unique de Le Cheix-sur-
Morge, remplacé par Mme LOUSTE-SOL Véronique, conseillère
communautaire suppléante,
- M CHASSAGNE Eugène conseiller communautaire unique de Les Martres-
sur-Morge, remplacé par Mme RIOTON Samya, conseillère
communautaire suppléante,

Absent :

- Mme ROUSSEL Sandrine

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M HEBRARD Jean-Pierre

Rapport n°31 - Décision modificative n° 3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 en date du 13 décembre 2018 arrêtant les statuts de Riom Limagne et Volcans (RLV) ;

Vu la délibération n°20210203.02 en date du 3 février 2021 portant approbation du budget 2021 ;

Vu la délibération n°20210518.39 en date du 18 mai 2021 portant décision modificative n° 1 ;

Vu la délibération n°20210928.16 en date du 28 septembre 2021, portant décision modificative n°2 ;

Considérant la nécessité d'apporter les modifications budgétaires suivantes qui concernent principalement des régularisations nécessaires à la fin d'exercice 2021 ;

Budget Zone de la Croix des Roberts Chatel Guyon

Dépenses	FONCTIONNEMENT	Recettes	
Cpte 605 – travaux – chp 011	+ 12 000,00	Cpte 7015 – ventes – chp 70	+ 12 000,00
TOTAL	12 000,00	TOTAL	12 000,00

Budget Commerces de proximité

Dépenses	INVESTISSEMENT	Recettes	
Cpte 165 – cautions – chp 16	+ 1 000,00	Cpte 165 – cautions – chp 16	+ 1 000,00
TOTAL	1 000,00	TOTAL	1 000,00

Budget eau

Dépenses	FONCTIONNEMENT	Recettes	
Cpte 661122 – ICNE N-1 – chp 66	+ 40 721,00		
Cpte 6718 – charges exceptionn. – chp 67	- 40 721,00		
TOTAL	0,00	TOTAL	

Budget assainissement

Dépenses	FONCTIONNEMENT	Recettes	
Cpte 661122 – ICNE N-1 – chp 66	+ 108 475,00		
Cpte 6718 – charges exceptionn. – chp 67	- 108 475,00		
TOTAL	0,00	TOTAL	0,00

Le conseil communautaire, sur proposition du Vice-Président délégué aux finances et à l'administration, et à l'unanimité, décide d'approuver l'ensemble des modifications budgétaires.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

A Riom, le 10 novembre 2021

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).